

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

concernant le renouvellement partiel des Juges du Tribunal de Commerce

La Préfecture communique :

Des élections sont organisées au Tribunal de Commerce d'Orléans pour procéder au renouvellement partiel des juges du tribunal. Huit postes sont à pourvoir.

Le vote a uniquement lieu par correspondance.

Les électeurs composant le collège appelé à élire les juges du Tribunal de Commerce d'Orléans sont appelés à voter, pour le premier tour, **le mercredi 2 octobre 2019**, et en cas de second tour, **le mardi 15 octobre 2019**.

Les déclarations de candidatures seront reçues à la Préfecture du Loiret – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Bureau des Élections et de la Réglementation – 181 rue de Bourgogne - 45042 ORLEANS CEDEX **jusqu'au 12 septembre 2019 à 18 heures**.

Elles seront faites par écrit et signées par les candidats. Elles peuvent être individuelles ou collectives.

Les modalités pratiques de présentation d'une candidature sont en ligne sur le site de la Préfecture du Loiret :

<http://www.loiret.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections-socioprofessionnelles>

Visa de Monsieur le Secrétaire Général,